



Retraites 2019 : un déficit du système annoncé pour 2025

 06/12/2019

En plein contexte de préparation de la future réforme des retraites, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a remis le 18 novembre son rapport au Gouvernement. Le déficit sur le besoin en financement du système des retraites français pourrait atteindre entre 8 et 17 milliards d'euros en 2025.

Le contexte

Ce rapport a été commandé par le Premier ministre, Edouard Philippe, en septembre dernier, en vue d'étudier les différentes pistes possibles pour parvenir à l'équilibre du système des retraites en 2025. Cette date est en effet la date probable de l'entrée en vigueur du [futur régime universel](#) de retraite. Le Gouvernement souhaiterait initier la future réforme sur des bases saines, en ayant comblé le déficit du régime actuel. Il décidera sur la base du diagnostic du COR si d'éventuelles mesures d'économie sont à réaliser avant cette date butoir.

Les chiffres

Les chiffres sont sensiblement proches de ceux du rapport du COR remis en juin 2019. Ils sont néanmoins cette fois-ci exprimés en euros constants au lieu de points de PIB, ce qui leur donne une résonance nouvelle. En 2025, le besoin de financement représenterait entre 7,9 milliards et 17,2 milliards d'euros, soit entre 0,3 % et 0,7 % de PIB, selon les hypothèses de croissance retenues. Le chiffre le plus probable selon le COR serait 11,6 milliards d'euros.

Les pistes de redressement des finances

3 mesures d'économies pour redresser les finances s'offrent au gouvernement pour parvenir à l'équilibre en 2025 :

- Abaisser le montant des pensions,
- Augmenter le niveau des cotisations,
- Augmenter la durée des cotisations.

Suite à la sortie du rapport du COR, de nouvelles concertations sont conduites depuis plusieurs jours entre le gouvernement et les organisations syndicales, pour étudier les mesures qui pourraient être prises.

Si les 2 premières mesures semblent actuellement exclues par le Gouvernement, la piste la plus probable serait l'allongement de la durée du travail. Or le Président de la République s'est engagé à ne pas toucher à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans. Une solution intermédiaire serait celle de « l'âge minimum du taux plein » ou « âge pivot » qui n'a pas d'incidence sur l'âge légal.

Ainsi, les Français pourraient continuer à partir à la retraite à l'âge légal. Mais s'ils partaient avant cet âge « pivot », leur pension serait minorée. Cette mesure aurait pour objectif de **retarder l'âge effectif de départ** à la retraite. Reste à savoir qui serait concerné par cette mesure, si elle est mise en œuvre avant la réforme des retraites prévue pour 2025.

Quoi qu'il en soit, les chiffres du COR montrent que la situation est préoccupante. Ils viennent confirmer qu'une réforme des retraites est nécessaire pour redresser durablement les finances du système. Ils laissent aussi présager que les conditions pour percevoir une retraite à taux plein ont tendance à se durcir au fil des générations.

Pour s'assurer une retraite sereine, les Français ont donc intérêt à s'y préparer au plus tôt. En épargnant progressivement pendant leur vie active, ils peuvent se constituer un complément de revenus au moment de leur retraite.

Source : COR